

TOUJOURS DES TENSIONS ENTRE MARC HASLER ET LA MUNICIPALITÉ

Polémique au refuge

FÉCHY Pour bien des membres de l'assistance, la séance du Conseil fezzolan du 24 juin dernier aura été éprouvante. Affleurant dans tous les débats, jusqu'à la simple acceptation du PV de la séance précédente, les tensions étaient palpables entre la Municipalité et certains conseillers. Parmi ces derniers, assermenté le soir même, rien moins que l'ancien municipal Marc Hasler, qui avait démissionné en mars dernier suite à de graves désaccords avec ses collègues de l'Exécutif.

L'affaire aurait pu en rester là, les deux parties s'étant laconiquement exprimées peu après dans les colonnes de *La Côte*. Au soir du 24 juin, une demande de huis-clos n'ayant pas obtenu les suffrages nécessaires, le Conseil a pu étudier par le menu les critiques du démissionnaire: sa correspondance avec les autorités a été lue par la présidente Mireille Cardinaux.

«C'est toi ou c'est moi»

C'est en ces termes, que Carole Bettems aurait prononcé à son encounter, que Marc Hasler débute la longue liste de ses griefs envers la syndique: «*Mu conscience ne me permet pas d'accepter d'être complice d'actes illégaux, de gestion déloyale des affaires de la Municipalité, de dilapidation des deniers publics et de modification de PV de séances de Municipalité.*»

Le ton est dur, les accusations sérieuses, et le malaise d'autant plus

grand que les protagonistes se font face dans la salle. Marc Hasler évoque des erreurs dans le dernier budget de L'Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel-Etoy (ASSAGIE): le nouveau collègue de Féchy ayant été sous-évalué, la contribution de l'ASSAGIE se révélait insuffisante, pouvant entraîner de lourdes pertes financières pour la commune sur le long terme. Toujours à propos du collègue, son architecte aurait demandé des honoraires supplémentaires; malgré un contrat stipulant un montant fixe, la Municipalité aurait accédé à une partie de ses demandes.

Un refuge mal implanté

Marc Hasler évoque d'autres dossiers (parc immobilier communal, feu bactérien), critiquant leur gestion par la commune. Mais c'est l'affaire du refuge intercommunal (associant Allaman et Bougy-Villars) qui l'a décidé à se retirer de l'Exécutif. «*Les exemples cités dans ce dossier illustrent bien les faits, résume-t-il, la Municipalité de Féchy prend des décisions illégales au nom de la collégialité.*»

Situé sur le territoire d'Aubonne (sur une parcelle de forêt appartenant à Féchy), le bâtiment en rondins de bois clair a fière allure. Il présenterait néanmoins une différence de 45° par rapport à son implantation originelle. Architecte de formation, Marc Hasler estime que cette erreur provient d'une absence d'implantation sur fil, l'une des diagonales des fondations ayant été confondues avec le tracé d'une future paroi. A cela s'ajoute une erreur de maçonnerie, qui a rendu difficile la pose des rondins, s'embiétant très précisément. En observant l'ouvrage de près, on constate que certains murs ont été rabotés au raz du sol. Selon Marc Hasler, il pourrait en résulter des problèmes d'étanchéité:



Marc Hasler, municipal démissionnaire, devant le refuge intercommunal de Féchy, Allaman et Bougy. VLE

par endroits, le bois ne serait pas efficacement isolé du béton et pourrait commencer à pourrir du fait de l'humidité que ce dernier laisse filtrer du sol.

La préfecture en attente de précisions

Si la Municipalité de Féchy admet des erreurs sur le chantier du refuge, elle campe sur ses positions quant aux autres accusations de Marc Hasler: les erreurs soulevées par le démissionnaire n'ont rien d'illégal, ont été corrigées ou sont en passe de l'être. L'arrêt du chantier de ces dernières semaines? Lié à des problèmes de carrelage, du fait de l'asymétrie des fondations; les travaux devaient reprendre sous peu. Carole Bettems souligne en outre que c'est Marc Hasler qui était en charge du dossier, et qu'il n'avait fait part d'aucune irrégularité avant le début de cette année. Elle et son collègue Jean-Pierre Moret insistent sur la notion de collégialité: mis en minorité, l'ancien municipal aurait dû se solidariser avec l'Exécutif. Ses accusations à son encounter seraient contraire au devoir de réserve lié à ses fonctions, du fait du caractère public de la séance au cours de laquelle elles ont été révélées. La commune n'exclut pas de porter plainte pour diffamation. En cas de démission d'un municipal, le président du

Conseil est tenu d'en informer la préfecture, à qui il incombe d'organiser les élections ultérieures. C'est la préfète de Morges Andréa Arn qui est à l'origine du grand déballage du 24 juin, visant à régler l'affaire en interne, en demandant à la commission de gestion et des finances de prendre position. Or cette dernière s'est déclarée non-compétente en la matière, se bornant à affirmer que les comptes de la commune étaient bien tenus. La préfecture entend donc demander des précisions à la Municipalité.

«*Les allégations de Marc Hasler soulèvent des questions importantes, mais il faut s'abstraire de tout aspect personnel de l'affaire et aller à l'essentiel, explique la magistrate. Par exemple, en ce qui concerne le dépassement des honoraires de l'architecte du nouveau collègue, il nous faut savoir si ces dépenses ont été validées ou non par le Conseil. Pour ce qui touche au refuge, si la construction ne correspond pas aux plans, elle n'est pas autorisée en l'état, et c'est à la commune d'Aubonne de réaliser une mise à l'enquête complémentaire pour légaliser la situation. Tout ce qui m'intéresse est de savoir si les procédures légales ont été respectées. Le reste concerne les communes impliquées par le projet.*»

■ VINCENT LEHMANN



La syndique Carole Bettems, lors de la séance du Conseil de Féchy le 24 juin dernier. VLE